

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francis, tenue le lundi 19 mars 2018 à 20 h 00, au centre administratif de ladite Commission scolaire, 40, boulevard des Bois-Francis Nord, Victoriaville, et à laquelle sont présents :

Madame Paulette S. Rancourt, présidente  
Madame Sylvie Bilodeau, vice-présidente  
Madame Manon Aubry, commissaire  
Madame Nancy Beaulieu, commissaire  
Monsieur Guillaume Boisvert, commissaire  
Madame Lucie Corriveau, commissaire  
Monsieur Jacques Daigle, commissaire  
Madame Manon Lambert, commissaire  
Madame Pascale Ramsay, commissaire  
Madame Colette Vézina, commissaire  
Monsieur Dany Boudreault, commissaire parent  
Monsieur Jean-Philippe Hamel, commissaire parent  
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire parent  
Madame Marilou Noreau, commissaire parent

Absences :

Monsieur Christian Angers, commissaire  
Madame Nadia Cloutier, commissaire  
Monsieur Jean-François Laflèche, commissaire  
Madame Réjeanne Lepage, commissaire

Sont également présents :

Monsieur Daniel Sicotte, directeur général  
Monsieur Julien Lavallée, directeur général adjoint  
M<sup>e</sup> Michael Provencher, secrétaire général

OUVERTURE DE LA RÉUNION ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, la présidente, madame Paulette S. Rancourt, déclare ouverte la réunion ordinaire du conseil des commissaires à 20 h 04.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question de l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Nancy Beaulieu propose que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que madame la présidente soit autorisée à l'inverser en cas de besoin.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU  
19 FÉVRIER ET DE LA RÉUNION D'AJOURNEMENT DU 26 FÉVRIER 2018

ATTENDU que le secrétaire général a fait parvenir à tous les commissaires dans les délais requis par la Loi sur l'instruction publique, copie des procès-verbaux de

CC9-424-1803

CC9-425-1803

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

la réunion ordinaire du 19 février et de la réunion d'ajournement du 26 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Daigle que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, le secrétaire général soit dispensé de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

CC9-426-1803

Madame Lucie Corriveau propose que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt de la correspondance suivante :

- Lettre de madame Marie Montpetit, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et Députée de Crémazie, objet : Aide financière, en date du 8 février 2018.
- Lettre de monsieur Harold Poisson, maire de la municipalité de Saint-Rosaire, objet : Félicitations pour votre 2<sup>e</sup> position, en date du 5 mars 2018.
- Lettre de madame Nathalie Parenteau, MBA, ASC, Adm. A. de la direction générale du financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, objet : Demande du vérificateur général du Québec, en date du 14 mars 2018.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général informe les commissaires de la réception d'une correspondance de la direction du financement du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relative à des sommes pour l'ajout de professionnels et autres modifications apportées aux règles budgétaires 2017-2018.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente informe les commissaires des sujets suivants :

- La tenue de diverses rencontres à venir.
- La Société Saint-Jean-Baptiste a récemment honorée à Drummondville des élèves de la région s'étant illustrés par leurs résultats en français. Deux des quatre élèves honorés provenaient de la Commission scolaire des Bois-Francis.

**À 20 h 15, le huis clos est demandé.**

**À 21 h 10, le huis clos est levé et la rencontre reprend.**

HORS-CADRE – NOMINATION

CC9-427-1803

Madame S. Rancourt remercie monsieur Daniel Sicotte pour la qualité de son travail au cours des années.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

ATTENDU que l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* crée l'obligation pour la commission scolaire de nommer une directrice générale ou un directeur général;

ATTENDU que monsieur Daniel Sicotte a informé le conseil des commissaires le 20 novembre dernier, de son intention de mettre fin à son contrat de travail à titre de directeur général pour fins de retraite;

ATTENDU qu'un comité de sélection, composés de 7 commissaires, dont la présidente, nommés par le conseil des commissaires, a procédé à l'étude des candidatures reçues afin de formuler une recommandation au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

1. QUE monsieur Julien Lavallée, soit nommé directeur général de la Commission scolaire des Bois-Francis et ce, pour une durée déterminée du 3 avril 2018 au 30 juin 2019;
2. QU'À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, monsieur Alain Desruisseaux entre en fonction comme directeur général pour une durée déterminée correspondant à la période non-écoulée d'un mandat de cinq (5) années ayant débuté le 3 avril 2018;
3. QUE monsieur Alain Desruisseaux soit nommé directeur général adjoint de la Commission scolaire des Bois-Francis et ce, à compter du 3 avril 2018 jusqu'au 30 juin 2019;
4. QUE monsieur Alain Desruisseaux, continue d'assumer son poste de directeur du Service des ressources humaines et directeur des Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation générale adulte et des Services aux entreprises en cumul de fonctions, jusqu'à ce que le processus de remplacement au poste de direction de Service des ressources humaines soit complété.
5. QUE madame Paulette S. Rancourt, présidente, soit, et elle est par les présentes mandatée pour signer les contrats d'engagement à intervenir avec monsieur Julien Lavallée et monsieur Alain Desruisseaux;

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**À 21 h 51, la réunion est ajournée temporairement.  
À 22 h 14, la réunion reprend.**

CADRE

Le directeur général informe les commissaires des sujets suivants :

- L'ouverture du poste de directeur du Service des ressources humaines au cours des jours prochains, le tout selon les dispositions applicables dont la Politique de gestion des administratrices et des administrateurs.
- La conclusion d'une entente de pré-retraite et de retraite avec un cadre de la Commission scolaire des Bois-Francis.

À cet effet, il est proposé par madame Lucie Corriveau :

- 1) D'ENTÉRINER l'entente intervenue entre le cadre et la Commission scolaire des Bois-Francis le tout selon les termes et conditions soumises aux commissaires par le directeur général, monsieur Daniel Sicotte;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

- 2) QUE monsieur Daniel Sicotte, directeur général soit et il est par les présentes mandaté afin de signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Bois-Francs, ladite entente avec le cadre concerné.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CRITÈRES D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2019-2020 – DÉPÔT

CC9-429-1803

ATTENDU que conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire doit adopter annuellement les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que conformément à l'article 193, 6<sup>o</sup> de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les critères d'inscription des élèves;

ATTENDU que l'article 244 stipule que les critères d'inscriptions doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Colette Vézina que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion le dépôt du projet des critères d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*. (Document numéro CC9-429-1803)

Unanimement résolu

ADOPTÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS OU LES USAGERS

CC9-430-1803

ATTENDU que l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'adoption par la Commission scolaire d'une « Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents ou les usagers »;

ATTENDU que par sa résolution numéro CC5-333-0806 du 16 juin 2008, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Bois-Francs a adopté une modification à une telle politique;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier à nouveau cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Beaulieu que soit consigné au procès-verbal de la présente réunion, le dépôt du projet de modification de la « Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents ou les usagers », et que soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*. (Document CC9-430-1803)

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CEGEP

CC9-431-1803

Le directeur général informe les commissaires de la réception d'une correspondance de madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport demandant de soumettre des candidatures de personnes représentant les commissions scolaires au conseil d'administration du CEGEP de Victoriaville.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Il est proposé par monsieur Dany Boudreault de soumettre les candidatures de monsieur Guillaume Boisvert et de monsieur Jacques Daigle pour siéger au conseil d'administration du CEGEP de Victoriaville.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**NOMINATION DU DÉLÉGUÉ OFFICIEL DE LA CSBF À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA GRICS**

CC9-432-1803

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Bois-Francs est membre de la société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les noms des délégués pouvant agir au nom de la Commission scolaire des Bois-Francs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Bilodeau :

1. QUE monsieur Julien Lavallée en sa qualité de directeur général soit nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Bois-Francs à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;
2. QU'EN cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, monsieur Alain Desruisseaux, directeur général adjoint, soit, et il est par les présentes, nommé délégué officiel substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat;
3. QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

**REPRÉSENTANTS COMMISSAIRES – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FCSQ**

Le directeur général rappelle aux commissaires les noms des représentants commissaires à l'assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CC9-433-1803

Aucun autre sujet n'étant inscrit à l'ordre du jour monsieur Jacques Daigle propose la levée de la présente séance du conseil des commissaires à 22 h 47.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

---

Paulette S. Rancourt, présidente

---

Michael Provencher, secrétaire général